



Vente d' une maison en campagne

Par **Garrido**, le **29/10/2008** à **12:03**

cusset 29/10/08
Bonjour
J'ai eu un acquereur .Le compromis à été signé devant notaire le 11/06/2008
L'acquereur à obtenu un prêt au près du Crédit Immobilier de France Rhône Alpes Auvergne le 27/06/2008 La signature de l'achat etait prévue pour le 30/07/2008 .A cette date le credit n'a pas été débloqué Quels recours peut on espérer pour obtenir soit le déblocage du prêt soit une indemnisation éventuelle rnpour non respect d'engagement de la part du Crédit Immobilier? rnrnrn Merci de me conseiller Cordialementrnrn GARRIDO

Par **Garrido**, le **02/11/2008** à **11:18**

Bonjour
Peut on obliger le Crédit Immobilier Rhône alpes Auvergne à honorer sa signature du prêt consenti ? et si oui commentrnrn Merci de me répondre Cordialement rnrn GARRIDO